

L'arc boutant

Une publication de la Fnogec
au service des responsables des établissements catholiques d'enseignement

Septembre 2017 - N°573

À l'intérieur :
retrouvez l'Observatoire
économique et social 2015-2016

Arc boutant :
abonnez-vous !

Sept. 2017 - Juin 2018

CC BY-NC-ND Commscope/Visualhunt et FNogec

ACTUALITÉS

3

- Arc boutant : 6 bonnes raisons de vous abonner
- JN17 : l'essentiel dans un mémo de poche
- Accessibilité : nouveau registre à tenir pour les établissements !
- Nouveauté : la Fnogec lance des webinars

RETOUR SUR LES ATELIERS DES JN17 : QUE FAUT-IL RETENIR ?

6

- Quels sont les rôles et les missions du membre de droit Udogec/Urogec ?
- Udogec/Urogec : devez-vous être prestataires de services pour remplir votre mission ?
- Comment travailler en réseau pour améliorer nos pratiques ?
- Indices : un outil de gestion et d'accompagnement performant
- Comment se positionnent les Udogec et les Urogec dans les régions ?
- Fnogec et modernisation : quels outils pour une gestion collaborative ?

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

11

- Point sur la participation des Ogec
- Nouvelle méthode d'analyse des données
- Faits économiques marquants et évolution des financements
- Analyse complémentaire sur les coûts
- Structure financière
- Conclusion

ÉCONOMIE-GESTION

18

- Recrudescence des tentatives de fraude : soyez vigilants !
- Revalorisation des valeurs locatives cadastrales
- Comment optimiser la gestion de vos équipements numériques ? Optez pour la location !

VIE DU RÉSEAU

20

- Nominations :
 - Udogec du Maine et Loire : une femme prend les rênes du secrétariat général
 - Unidogec de l'Aube et Haute Marne : le nouveau président nous retrace son parcours
- Témoignage : un lycée professionnel envoie ses élèves à l'étranger

SERVICE CIVIQUE

22

- La campagne 2017-2018 est en marche !

TABLEAU DE BORD

24

- Chiffres-clés et agenda
- Prière de rentrée
- Abonnement à l'*Arc boutant* : souscription en ligne

Retrouvez-nous sur



YouTube (<http://bit.ly/2pHaSH1>),



LinkedIn (<http://bit.ly/2pN8cPR>)



et SoundCloud (<http://bit.ly/2s9tZc0>).

Édito

par Aurélia de Saint-Exupéry,
secrétaire générale de la Fnogec



© Fnogec

L'édito de rentrée

La rentrée est l'occasion de réfléchir à notre organisation et à notre fonctionnement pour qu'ensemble, bénévoles et salariés, nous améliorions nos pratiques et les services rendus. Une nouvelle année scolaire s'ouvre avec la volonté de rester fidèle à notre triple mission¹ au service des établissements ainsi qu'à notre ligne d'horizon rythmée de projets innovants et de réalisations concrètes.

Le réseau des Ogec se structure dans les nouvelles régions (Hauts-de-France, Grand Est, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Auvergne Rhône-Alpes, Occitanie). Ce point est une de nos priorités. Nous nous réjouissons qu'une nouvelle organisation territoriale se mette en place : elle nous rapprochera les uns des autres, fluidifiera la circulation de l'information et unifiera le partage des expériences ainsi que des expertises. Il est très important que tous les Ogec, où qu'ils soient, aient accès à nos services et à nos outils, et qu'ils puissent non seulement nous faire remonter leurs besoins mais aussi être pris en compte dans nos données économiques et sociales via Indices.

Les Udogec et les Urogec doivent pouvoir ainsi assurer à tous les établissements de leurs territoires un accompagnement² personnalisé en fonction de leur taille et de leurs besoins. C'est notre organisation en réseau fédératif qui permet de mutualiser les compétences et les ressources, de déployer des outils pertinents et de développer des applications performantes. Cette année, nous mettrons plus particulièrement l'accent sur la gestion collaborative et interactive avec la mise en place de nouveaux moyens d'échanges et de communication comme les conférences en ligne (webinars). En lien avec le Collège employeur, nous vous inviterons à déployer des outils RH qui simplifieront la gestion de vos personnels. Nous améliorerons également la navigation de l'outil Indices, l'application web qui permet de compiler des données économiques nationales et qui représente une source d'information essentielle pour la réalisation de notre rapport de branche.

Notre action n'est constructive que parce qu'elle dépasse l'autonomie des établissements pour « faire communauté ensemble » avec les autres acteurs de l'Enseignement catholique. Oui, notre mission est exigeante et responsable : exerçons-la dans la confiance et le respect des uns et des autres sans perdre notre capacité à nous questionner, à nous interpeller et à partager. Ce sera notre manière à nous de participer à réenchanter la gestion des écoles !

1. Rappel de nos trois missions : « représenter », « accompagner », « animer ».

2. Dans les domaines de la gestion comptable et financière, du droit social, de la gestion des locaux et de la vie associative.

Arc boutant : 6 bonnes raisons de vous abonner !

L'année scolaire se termine et avec elle, celle de votre abonnement à l'Arc boutant. L'édition du mois de juin clôture en effet la série des 10 numéros que vous avez reçus tout au long de l'année et qui ont rythmé la vie de notre réseau.



© <Liens associés multiples>

- vous recevez l'Arc boutant aux formats papier et numérique ;
- l'Arc boutant est un journal participatif qui donne la parole au réseau ;
- chaque dossier spécial est enrichi de points de vue différents ;
- nous nous efforçons de publier juste plutôt que juste publier ;
- vous contribuez à faire vivre un réseau fédérateur.

Si vous souhaitez rester informé(e) sur les actualités de la Fnogec et découvrir les dossiers spéciaux qui feront le zoom sur les enjeux de nos territoires, pensez à **vous (ré)abonner**¹ ! N'oubliez pas : pour que l'Arc boutant reste un magazine vivant, pertinent et juste, et qu'il soit un écho à la vie de notre réseau, nous comptons sur vous pour y contribuer en l'enrichissant de vos expériences, témoignages et points de vue.

■ 6 bonnes raisons de vous abonner ou de vous réabonner à l'Arc boutant

- Vous restez connecté(e) aux actualités et aux enjeux des territoires ;

■ Abonnement en ligne

Vous pouvez dorénavant souscrire à l'Arc boutant en ligne et régler directement le montant de votre abonnement par carte bancaire². Afin de ne pas prendre le risque de passer à côté d'un numéro, nous vous invitons à vous connecter au plus vite au formulaire d'abonnement et de paiement en ligne¹.



Pour toute question, aide ou conseil sur votre abonnement, n'hésitez pas à contacter :

Gwen Bully, 01 53 73 74 25 –
g-bully@fnogec.org

© Fnogec

JN17 : l'essentiel dans un mémo de poche



Premier "livrable" des JN17, « L'essentiel au format poche » est un condensé des informations qui ont été délivrées pendant les Journées Nationales 2017. Cet aide-mémoire représente une des clés d'accompagnement que nous vous proposons pour vous aider à consolider certains fondamentaux, ceci dans l'objectif de professionnaliser

le réseau et d'ancrer ses racines dans un futur aux enjeux complexes.

Ce mémo nous rappelle notamment les trois missions essentielles qui nous animent — « **représenter** », « **accompagner** », « **animer** » — et assoit la place des Urogec et des Udogec au cœur d'un réseau fort, dynamique et grandissant. Pour accueillir la croissance de ce réseau et embrasser la transformation numérique d'un monde qui change, nous devons assurer un certain formalisme et bien comprendre vos enjeux, tout en étant à l'écoute de chaque territoire et au plus près de nos écoles.

Découvrez le mémo en version numérique :
<http://bit.ly/2xuKy4j>

Et pour que vous l'ayez toujours à portée de main, ce mémo sera également développé dans un format de type livret de poche.

1. Abonnement de juin à septembre (soit 10 numéros par an). Prochain numéro à recevoir : septembre 2017.
<https://form.jotformeu.com/71284553571358>
2. Si votre organisme ne possède pas de carte bancaire, vous pouvez télécharger le bulletin d'abonnement sur le site de la Fnogec et le renvoyer dûment complété accompagné d'un chèque de 23,50 € à l'ordre de la Fnogec (courrier à adresser à Gwen Bully).

Accessibilité : nouveau registre à tenir pour les établissements !

Le registre d'accessibilité devient obligatoire pour tous les établissements recevant du public (ERP) en application de l'article L 111-7-3 du code de la construction et de l'habitation ¹ issu de l'ordonnance « accessibilité » du 26 septembre 2014, ratifiée par la loi du 5 août 2015.

D'ici le 30 septembre 2017, tous les exploitants d'ERP devront mettre à disposition du public un registre dit « **registre public d'accessibilité** » contenant diverses informations relatives à l'accessibilité des prestations fournies par l'établissement.

■ Que doit contenir ce registre ?

Il devra contenir trois séries d'informations :

- une information complète relative aux prestations offertes par l'établissement concerné pour permettre l'accessibilité des personnes handicapées ;
- la liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées, notamment :
 - l'attestation d'accessibilité ou, dans le cas d'un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement ;
 - les arrêtés préfectoraux accordant les dérogations aux règles d'accessibilité le cas échéant ;
 - la notice d'accessibilité si l'établissement a fait l'objet d'une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP ;
 - **le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public** ² élaboré par le ministre en charge de la construction ;
 - les modalités de maintenance des équipements d'accessibilité tels que les ascenseurs, élévateurs et rampes amovibles automatiques ;
- la description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées ainsi que leurs justificatifs (pour les ERP de 1^{re} à 4^e catégorie).

La Fnogec travaille actuellement sur l'élaboration d'un modèle de registre d'accessibilité qui serait disponible via l'application « Immobilier » dès la rentrée 2017-2018.

■ Comment consulter ce registre ?

Ce registre doit être mis à disposition de l'ensemble du public et tenu régulièrement à jour. Il doit être consultable par le public sur place au point d'accueil principal et accessible de l'établissement,



éventuellement sous forme dématérialisée (à titre alternatif, il sera mis en ligne sur un site internet). L'outil proposé par la Fnogec permettra la mise en ligne du registre public d'accessibilité sur le site de l'établissement ou, pour les établissements qui n'ont pas de site internet ou qui souhaitent le mettre également à disposition du public en version papier, l'impression du document et de ses pièces administratives et techniques.

■ Quels accompagnements de la part de la Fnogec ?

En dehors de la mise à disposition du registre d'accessibilité, la Fnogec prévoit la mise en ligne d'une notice explicative et d'un support vidéo pour aider les établissements à renseigner ce registre. Concernant les actions de formation incombant aux établissements de la 1^{re} à la 4^e catégorie, la Fnogec s'est rapprochée de l'Unapei pour proposer une action de formation à destination « d'ambassadeurs accessibilité » qui seraient des personnes ressources en capacité de faire connaître aux équipes des établissements scolaires les messages-clés pour assurer un accueil de qualité aux personnes handicapées.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dans notre prochain numéro pour vous tenir au courant de l'avancée de ce dossier. Dans cette attente, n'hésitez pas à consulter les actualités du site de la Fnogec où nous vous informons de la mise à disposition du registre public d'accessibilité.

*Sophie Pouverreau,
juriste du pôle Économie-gestion de la Fnogec*

1. www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006824135&cidTexte=LEGITEXT000006074096&dateTexte=

2. www.fnogec.org/documents/guide-bien-accueillir-les-personnes-handicapees

La Fnogec lance des webinars

Pour toujours mieux répondre à vos besoins, vous diffuser une information de la façon la plus réactive possible et accompagner la transition numérique du réseau, la Fnogec met en place des webinars. Plus puissant encore que la vidéo, ce moyen de communication permet d'organiser des prises de parole en vous connectant à distance sur des sujets qui vous permettront d'assurer la bonne gestion de vos écoles. Plus concrètement, de quoi s'agit-il ?



© CC Blue Diamond Gallery

■ Qu'est-ce qu'un webinar ?

Webinar = web + seminar. Un webinar est un séminaire professionnel multimédia retransmis sur le web que l'on peut traduire en français par « conférence en ligne » ou « web conférence ». Un webinar est avant tout interactif et permet aux participants d'échanger avec le ou les animateur(s), expert(s) dans un domaine. Accessible de n'im-

“ Pour suivre un webinar, vous devez simplement être équipé d'un ordinateur et d'une bonne connexion Internet.

porte où, il peut être suivi en direct ou en différé via un lien transmis par l'animateur. Un webinar peut réunir plusieurs centaines de participants en même temps et dure en moyenne 15 à 45 minutes (la durée étant libre).

Une fois connecté(e), vous pourrez alors voir sur votre écran : l'animateur de la conférence, son support de présentation ainsi qu'une fenêtre de discussion en ligne, plus communément appelée « chat ». De nombreux supports de web conférence permettent de planifier, gérer et animer ces réunions virtuelles : la Fnogec utilisera Skype Broadcast par l'intermédiaire de Skype Entreprise. Aucun investissement n'est à prévoir pour les participants : un navigateur et une bonne connexion internet vous seront nécessaires pour accéder à la conférence.

■ Quels sont les avantages d'un webinar ?

Outil de communication innovant et performant, le webinar se déroule sur Internet, est participatif, permet une collaboration synchrone, etc. Autant de caractéristiques qui le différencient des autres

moyens de communication. Mais un webinar ne peut avoir du succès que si les participants sont nombreux et y trouvent un intérêt indéniable : alors quelles sont les raisons d'y participer ?

■ Être au plus proche de vous

Le webinar nous offre l'opportunité de nous adresser à vous de vive voix en adaptant les informations et les thématiques à vos besoins. Le « chat » en ligne nous permettra de vous écouter et de mieux comprendre vos attentes ainsi que vos enjeux pour que nous puissions ajuster nos conférences.

■ Économique et écologique

Gain de temps et gain d'argent : le webinar nous affranchit des contraintes organisationnelles liées à une conférence physique. Vous n'aurez en effet pas à vous déplacer pour y assister ou pour accéder à l'information qui y sera développée. Il peut être co-animé par deux conférenciers issus de la Fnogec et d'une Udogec/Urogec par exemple, sans qu'ils soient dans la même pièce.

■ Facile et pratique à utiliser

Le webinar décloisonne les frontières : où que vous soyez, en cliquant sur un simple lien vous entrez directement dans la salle de conférence virtuelle et pouvez entrer en contact avec l'animateur via le « chat » en ligne. La conférence est enregistrée et peut ensuite être publiée sur un site web ou encore diffusée sur les réseaux sociaux pour être (re)visionnée.

■ Interactif et participatif

Pour nous, c'est l'occasion de vous fédérer et de créer des liens de proximité plus forts avec le réseau : en étant à distance, nous serons paradoxalement plus proches les uns des autres. Grâce au « chat » en ligne, nous pourrions échanger, partager et répondre à vos questions.

■ **Une mine d'informations**

Le caractère interactif du webinar permet de recueillir des informations cruciales, à la fois pour vous (obtenir de l'information qualitative, des réponses personnalisées à des problématiques identifiées, connaître et comprendre l'actualité ou les nouvelles réglementations...) et pour l'animateur (comprendre vos besoins, vos craintes ou vos interrogations, évaluer l'intérêt de l'information...).

■ **Un modèle à suivre**

Comme pour une conférence traditionnelle, la qualité du contenu est l'élément clé d'un webinar réussi. Si vous jugez les webinars pertinents et utiles, nous vous invitons à mettre

en place vos propres webinars auprès de vos publics. La Fnogec est à votre disposition pour vous former au logiciel Skype Broadcast si vous le souhaitez.

Pour démarrer, nous vous proposerons un webinar par mois. Nous vous rappellerons en amont les détails de chaque webinar jusqu'au jour J, en vous précisant la thématique, la date, l'heure ainsi qu'un lien de connexion à activer à l'heure H. Le succès des webinars dépendra de vous !

Le calendrier des webinars vous sera communiqué prochainement.

*Marine de Montalivet,
responsable du pôle Communication de la Fnogec*

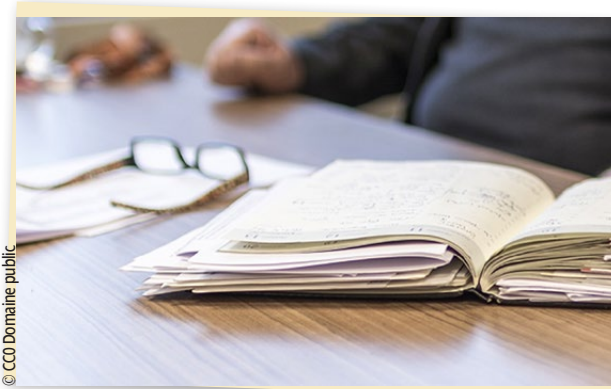
RETOUR SUR LES ATELIERS DES JN17 : QUE FAUT-IL RETENIR ?

« Quels sont les rôles et les missions du membre de droit Udogec/Urogec ? »

Le président de l'Udogec est administrateur de droit des Ogec de son territoire, mais pourquoi faire et peut-il assurer seul cette mission ?

Dans les trois ateliers qui ont été dédiés à ce sujet, la réflexion s'est centrée sur la manière dont chacun assure ou non la représentation du président de l'Udogec au sein des conseils d'administration des Ogec, celui-ci ne pouvant l'assurer lui-même. Des bonnes pratiques ont émergé : la bonne entente avec le directeur diocésain ou ses adjoints permet de se donner mutuellement mandat et de renforcer ainsi le partenariat avec la direction diocésaine. L'Udogec et le directeur diocésain se rendent compte mutuellement et ils y vont ensemble quand il y a le feu... Le découpage du département en plusieurs territoires regroupant un certain nombre d'Ogec, pour chacun desquels le président donne mandat à un administrateur de l'Udogec, est une pratique fréquente, mais avec une limite, celle qui est sous-jacente à la question : peut-on être un représentant de l'Udogec pertinent dans 8 ou 10 Ogec en plus de l'Ogec que l'on préside ? Les salariés de l'Udogec sont aussi à même d'assurer la représentation du président de leur organisation. Dans certaines Udogec, un mandat permanent est donné au secrétaire général.

Le sujet sur lequel les participants ont également longuement débattu dans les ateliers est le rôle que doit incarner ce représentant. Une crainte a notamment été exprimée sur le rôle de censeur, de contrôleur ou encore d'œil de Moscou que peut représenter le membre de droit Udogec, alors que



son rôle est plutôt celui d'un accompagnateur bienveillant, un partenaire qui écoute et soutient. Le membre de droit veille au bon fonctionnement associatif de l'Ogec (ordre du jour, compte-rendu, etc.), assiste le président d'Ogec ainsi que les chefs d'établissements, et explicite le rôle de chacun. Il observe également les équipes de bénévoles, ce qui lui permet de repérer et de recruter les futurs administrateurs de l'Udogec. Enfin, il a été souligné que cette qualité permet au président de l'Udogec de désamorcer ou de régler des conflits, avec la tutelle.

Une présentation PowerPoint est en cours de réalisation à destination des conseils d'administration d'Udogec pour faciliter l'appropriation de cette mission.

*Anne Barré,
juriste du pôle Économie-gestion de la Fnogec*

« Udogec et Urogec : devez-vous être prestataires de services pour remplir votre mission ? »

Les deux ateliers animés sur le sujet aux Journées Nationales de mars ont réuni au total près d'une soixantaine de participants. Si la situation actuelle présente une activité centrée sur la production au service d'un nombre limité d'Ogec, les réflexions partagées ont amené les participants à prendre du recul sur leur activité.



© Visualhunt

Les Udogec et les Urogec ont un champ d'intervention très large auprès des Ogec situés dans leur territoire. Il s'étend dans les quatre domaines suivants :

- **le social** : administration du personnel (paie, déclarations, contrats de travail, etc.), gestion des ressources humaines (formation, gestion des effectifs, etc.) ;
- **l'immobilier** : projets d'investissement, conventions, application de la réglementation ;
- **la vie associative** : application des statuts, formation des bénévoles, solidarité ;
- **la gestion comptable et financière** : accompagnement comptable, obtention de financements publics ou privés, relations avec les collectivités locales, appui en gestion (analyse financière avec l'aide d'Indices, élaboration des budgets, mise en place de procédures et renforcement du contrôle interne, contrats de restauration scolaire, conventions de mises à disposition, contrats d'assurances, opérations de fusions, etc.).

Face à cet éventail de rôles à jouer, les participants ont fait le constat que l'essentiel des services rendus actuellement par les Udogec et les Urogec aux établissements consistent à effectuer des travaux de production comptable et de traitement des paies, essentiellement pour le premier degré.

Axe d'évolution souhaitable : renforcer la mission d'accompagnement de l'ensemble des Ogec au travers des activités d'information, de formation et de conseil.

Parmi les trois missions dévolues aux Udogec et aux Urogec — représenter, accompagner et animer les établissements de leur territoire —, c'est l'accompagnement qu'il semble prioritaire de renforcer en développant les activités suivantes :

- anticiper les impacts sur les Ogec des changements législatifs et réglementaires ;
- analyser les risques propres aux établissements de leur territoire pour anticiper les difficultés, cibler les établissements fragiles en termes financiers ou d'organisation, alerter et faire prendre les mesures correctrices permettant d'éviter la survenance d'incidents (cessation de paiements, blocage du fonctionnement associatif, détournement, etc.) ;
- approfondir l'harmonisation des méthodes, développer l'utilisation d'outils communs et partager les bonnes pratiques mises en place par certains établissements ;
- mutualiser les ressources et les compétences (humaines, outils, matérielles) sur le territoire ;
- informer les Ogec, relayer les travaux et supports réalisés par la Fnogec (outils, fiches pratiques, présentations, articles d'actualité, etc.), adapter et personnaliser la communication en fonction des besoins et des problématiques ;
- former les responsables des Ogec ;
- arbitrer les conflits et proposer des solutions.

Caroline Vanlerberghe,
responsable du pôle Économie-gestion de la Fnogec

Que faut-il retenir ?

« Comment travailler en réseau pour améliorer nos pratiques ? »

Pour favoriser la mise en réseau et le partage d'expériences entre les Udogec et les Urogec, la Fnogec a élaboré un recueil de bonnes pratiques. L'atelier sur le sujet qui a été animé aux JN17 a notamment mis en exergue deux bonnes pratiques permettant un accompagnement en gestion efficace.



© DR

■ Urogec Centre : visites d'accompagnement interne

Depuis une trentaine d'années, l'Urogec Centre est missionnée par la tutelle pour réaliser des visites d'accompagnement interne dans les établissements qui n'ont pas de commissaire aux comptes. Il ne s'agit pas de les auditer mais de les aider, grâce à un questionnaire de revue de procédures, à mettre en place des procédures simples de contrôle interne, favorisant ainsi la maîtrise des risques.

Pour en savoir +

Contactez Frédéric Génichon (secrétaire général de l'Urogec Centre – Val-de-Loire) :

frederic@urogec-centre.org

■ Udogec du Morbihan : cadrage des projets immobiliers

Dans le Morbihan, l'Udogec accompagne, en partenariat avec la DDEC, les Ogec qui se lancent dans un projet immobilier. Les missions de l'Udogec sont d'analyser la place du projet d'investissement dans le schéma directeur immobilier de l'établissement, de comprendre la performance économique de l'établissement et d'évaluer sa capacité de financement, d'accompagner l'établissement dans la réalisation du plan de financement et enfin de rédiger une lettre de cadrage institutionnelle qui émet un avis sur la solidité du plan de financement. Cette lettre de cadrage est nécessaire à l'obtention d'un emprunt auprès des banques locales.

Pour en savoir +

Contactez Yann Le Guen (secrétaire général de l'Udogec du Morbihan) :

yann.leguen@enseignement-catholique.bzh

*Clarisse Walckenaer,
chargée de mission Management des organisations
pôle Économie-gestion de la Fnogec*

« Indices : un outil de gestion et d'accompagnement performant »

L'enjeu de cet atelier était d'échanger autour du logiciel Indices et d'en rappeler les points forts. Au cours de cet atelier, nous avons notamment évoqué l'utilité d'éditer un rapport de gestion pour chaque Ogec, rapport dont les tableaux mettent en valeur des indicateurs de gestion clés et leurs représentations graphiques comme la capacité d'auto-financement (CAF) dont la finalité est de financer de nouveaux projets, et le fonds de roulement (FDR) qui permet d'assurer la trésorerie à moyen et long terme de l'activité d'enseignement.

Très utiles, ces tableaux montrent également une évolution sur plusieurs années des charges ou ressources pour une analyse dynamique et permettent un éclairage sur la position de l'Ogec dans le territoire avec des comparatifs ajustés entre établissements de même structure. Ces comparatifs respectent la confidentialité des comptes de chaque Ogec.

À ce premier niveau, s'ajoute une analyse territoriale destinée à l'Udogec ou à l'Urogec ainsi qu'au diocèse qui reprend le périmètre des Ogec validant leur balance sur le territoire. Enfin, la compilation

des données au niveau national est un enjeu d'une extrême importance car elle permet de renvoyer une image fidèle de l'Enseignement catholique dans son ensemble, en se basant sur l'exhaustivité des données, et de proposer une analyse pertinente des évolutions de la branche.

Ont été également présentées des pistes d'amélioration travaillées par le groupe de travail Indices de la Commission comptabilité-gestion de la Fédération qui regroupe des référents Indices des régions ainsi que Frédéric Hul (responsable du pôle Systèmes d'information)



© Pressmaster/Shutterstock

et Fabienne Riom. Indices proposera à partir du mois de septembre 2017 une navigation et une arborescence simplifiées, assorties d'un vocabulaire plus orienté sur la gestion ainsi que la mise à jour de la nouvelle nomenclature

comptable. Dans ce cadre, des formations seront programmées à la demande des Udogec et des Urogec.

Fabienne Riom, chargée de mission Contrôle de gestion pôle Économie-gestion de la Fnogec

« Comment se positionnent les Udogec et les Urogec dans les régions ? »

Les deux ateliers sur la régionalisation ont permis de mettre en évidence la diversité des enjeux et des réponses possibles à la question du « travailler ensemble » dans le cadre du rapprochement des territoires. Quelle sera la place des Udogec et des Urogec dans ce nouveau contexte ?



© CC BY-SA Szwierink/VisualHunt

Entre l'Urogec Île-de-France, qui en l'absence d'Udogec s'est spécialisée en accompagnement en gestion, et l'Urogec Normandie qui met en place une nouvelle organisation, les autres régions ont pu comparer leurs problématiques. Les situations sont diverses : harmonisation en cours de discussion en Aquitaine, complémentarité en Pays de Loire entre l'Urogec et l'Uradel, travail collégial de réorganisation dans le Centre, co-existence de structures classiques et de structures

plus spécifiques en Poitou-Charentes (AECPC) et en Rhône-Alpes (Uniogec). La question sur la manière dont il convient d'associer les directeurs diocésains à l'évolution du réseau a également été évoquée. Aux questions posées en atelier, voici le florilège de réponses qui donnent des pistes de réflexion à approfondir :

- la présence du membre de droit dans les Ogec est un enjeu majeur que doit relever toute nouvelle superstructure en prenant appui sur les

Que faut-il retenir ?

Que faut-il retenir ?

DDEC et en trouvant des relais référents avec délégation de la part du président d'Udogec ;

- la formation et le renouvellement des bénévoles varient selon les régions depuis la signature d'une charte des bénévoles en Île-de-France pour mettre en place des formations conjointes avec d'autres réseaux (chefs d'établissement/Apel) dans d'autres Udogec, sans oublier l'appel aux listes d'anciens élèves et l'organisation du travail en mode projet ;
- l'information Fnogec est souvent transmise par des lettres mensuelles d'informations

complémentaires et/ou des matinées d'information sur les sujets majeurs.

L'avenir demandera beaucoup de créativité et de bienveillance, le tout couplé à l'utilisation des nouveaux outils de communication pour se déployer auprès des établissements. Cela nécessitera une évolution des statuts des membres d'Udogec et une volonté d'harmoniser les pratiques entre les structures préexistantes.

Anne Barré,
juriste du pôle Économie-gestion de la Fnogec

« Fnogec et modernisation : quels outils pour une meilleure gestion collaborative ? »

La transformation numérique représente un des enjeux majeurs de notre société et la Fnogec insiste pour que notre réseau se donne les moyens de l'accompagner afin d'éviter une fracture trop importante.



© Visualhunt

Lors des Journées Nationales, un atelier a été organisé afin de recueillir les attentes du réseau des Ogec sur cette problématique. Cet atelier a réuni des participants d'horizons divers (bénévoles, directeurs diocésains, membres d'Udogec/Urogec, etc.). L'animation a été confiée à Olivier Bocquet, président d'Ogec, secrétaire de l'Udogec Isère et formateur conseil en systèmes d'information.

Lors de cet atelier nous avons échangé sur 3 thématiques :

- les améliorations dans le fonctionnement de l'Ogec grâce au numérique ;
- l'animation du réseau des Ogec par les Udogec ;
- comment mieux travailler ensemble au sein du réseau Udogec/Urogec/Fnogec ?

Sur chaque thématique, des idées pertinentes ont été recensées puis des pistes de réflexion ont été présentées, notamment sur la base des outils que propose la Fnogec aujourd'hui (application Pilotage, Espace 365, etc.).

En conclusion, il apparaît que les applications proposées par la Fnogec, leurs fonctionnalités et leurs potentiels d'aide à la gestion sont méconnus des Ogec. Les participants encouragent les Udogec et la Fnogec à mieux communiquer et à organiser des journées de sensibilisation.

Les usagers du numérique d'aujourd'hui attendent également que des supports de documentation ou d'accompagnement soient mis en place pour faciliter l'appropriation de ces outils : webinars (conférences en ligne), base de connaissances, Mooc (cours en ligne), etc.

Par ailleurs, cet atelier a permis de mettre en exergue des profils numériques confirmés chez des bénévoles qui ont exercé des fonctions informatiques à haute responsabilité dans leur vie professionnelle. Une réflexion est en cours pour associer ces compétences dans le cadre de la transformation de notre réseau.

Frédéric Hul,
responsable du pôle Systèmes d'information de la Fnogec

Observatoire économique et social 2015-2016

Comme rappelé lors des Journées Nationales de Deauville en mars dernier, la compilation des données au niveau national est un enjeu d'une extrême importance car elle permet de donner une image fidèle de l'Enseignement catholique dans son ensemble, en se basant sur l'exhaustivité des données, et de permettre une analyse pertinente des évolutions de la branche.



Chaque Ogec a le choix du logiciel utilisé en comptabilité, mais il lui appartient de se sentir concerné par l'intégration de ses données comptables et extracomptables dans Indices, afin de participer à l'effort général de représentativité de l'Enseignement catholique. Ceci, dans le but d'apporter aux instances en charge des négociations avec l'État et les collectivités territoriales des informations fiables et représentatives du secteur.

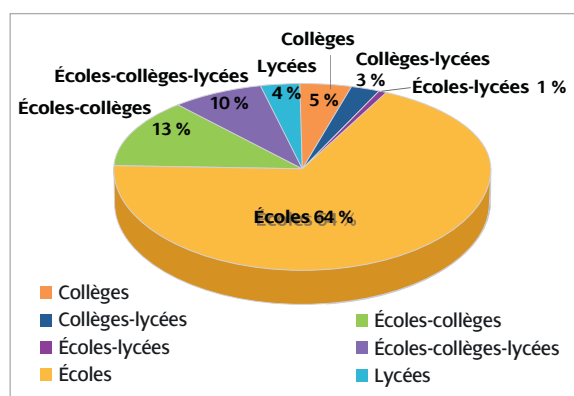
En juin 2017, la Fnogec a adressé à l'ensemble des Udogec **un questionnaire national**¹ sur l'appli Indices afin de mieux cerner les attentes des utilisateurs. Les résultats de cette enquête feront l'objet d'une communication dans *l'Arc* courant d'octobre.

■ Point sur la participation des Ogec

3 071 Ogec ont intégré leurs données comptables dans l'appli Indices en 2015-2016, sur un périmètre de 5 047 Ogec, soit un nombre stable par rapport à l'année 2014-2015. Cette stabilité se traduit de façon différente en fonction des territoires avec certaines Udogec qui montent en puissance et qui accompagnent leurs Ogec ou intègrent directement les données du 1^{er} degré. Dans d'autres territoires en revanche, la participation diminue.

Il faut cependant souligner que, même si la participation des Ogec du 1^{er} degré demeure majoritaire avec un taux de 64 %, elle diminue sensiblement par rapport à 2014-2015, indiquant un intérêt croissant du 2^d degré pour l'approche de la gestion par Indices.

Échantillon d'analyse des données comptables 2015-2016



■ Nouvelle méthode d'analyse des données en 2015-2016, socle du rapport NAO de juin 2017

Pour rappel, les analyses des années précédentes présentaient des extrapolations au niveau de l'Enseignement catholique en s'appuyant sur un échantillon « représentatif » qui avait fait

1. <https://form.jotformeu.com/71711895271359>

l'objet d'ajustements pour minorer la part en provenance de l'Île-de-France (à 7 % du périmètre, soit le poids relatif de cette région) et en supprimant des valeurs aberrantes liées à des problèmes d'enregistrement ou d'harmonisation comptable. D'autre part, les Ogec sélectionnés devaient avoir validé trois années de participation consécutives à l'appli Indices. Le périmètre évoluait d'année en année en fonction des nouveaux entrants ayant validé trois années d'intégration de données dans l'application ou des sortants.

Les choix faits par les éditeurs du rapport NAO 2017 et entérinés par notre Observatoire économique 2015-2016 sont les suivants :

- l'étude est uniquement ramenée à l'échantillon Indices et aux seules données comptables collectées, sans extrapolation ;
- le tri a été fait entre les Ogec comptant uniquement un établissement du 1^{er} degré et ceux comptant des collèges et des lycées, appelés 2^d degré mixte ;
- les Ogec doivent avoir intégré leurs données comptables pendant trois ans de suite afin de stabiliser l'échantillon et d'éviter des effets « mix » qui pourraient distordre l'interprétation de l'évolution des financements publics et privés, en fonction de biais liés à certaines zones géographiques ou de certaines filières.

En conséquence, sur 3 071 Ogec contribuant à remplir Indices, 1 695 Ogec ont été retenus :

- 1 116 Ogec du 1^{er} degré ;
- 579 Ogec du 2^d degré.

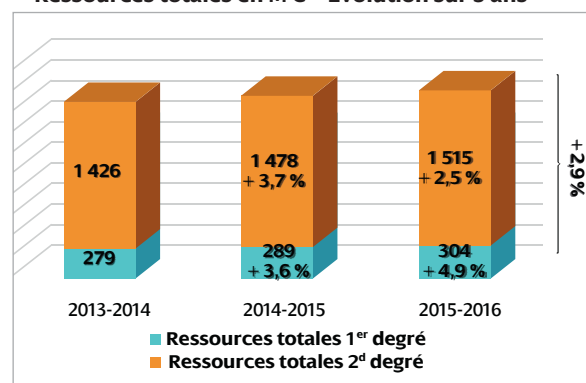
Ce chiffre représente 30 % de l'échantillon total avec un poids relatif important représentant 700 000 élèves, soit plus d'un tiers des deux millions d'élèves à l'échelon national.

Faits économiques marquants et évolution des financements

Avant de détailler la santé financière des Ogec représentés dans l'échantillon ci-dessus et d'analyser son évolution en 2015-2016 par rapport à 2014-2015, il est important de rappeler la structure de financement des Ogec. Le tableau ci-dessous en reprend les éléments clés. (Voir ci-dessous : financements publics).

La somme des financements publics et des contributions privées (versées par les parents d'élèves) représentant les ressources totales des Ogec en millions d'euros a augmenté de **2,9 %** en moyenne sur l'échantillon figé en 2015-2016 (pour rappel 1 116 Ogec du 1^{er} degré et 579 Ogec du 2^d degré) par rapport à 2014-2015.

Ressources totales en M€ – Évolution sur 3 ans



Parmi les ressources, les ressources familles (contributions et prestations) ont largement contribué à cette augmentation comme le traduit le schéma page suivante, avec un accroissement de **3,9 %** en moyenne par rapport à 2014-2015. Cette évolution a permis de financer en partie les travaux de mise en conformité des locaux

FINANCEMENTS PUBLICS

L'ÉCOLE

perçait de la commune :

- le forfait communal (contrat d'association)

LE COLLÈGE

perçait de l'État :

- le forfait d'externat
- perçait du département :**
- le forfait de fonctionnement matériel
- le forfait TOS

LE LYCÉE

perçait de l'État :

- le forfait d'externat
- perçait de la région :**
- le forfait de fonctionnement matériel
- le forfait TOS



CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

Demandées en contrepartie de la scolarisation des enfants, elles sont destinées :

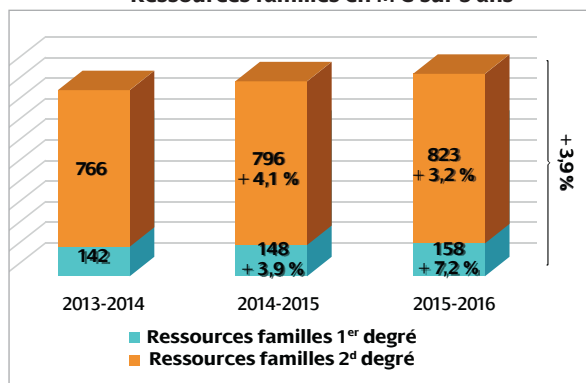
- à financer les spécificités chrétiennes des projets éducatifs et pédagogiques de l'établissement (caractère propre) ;
- et principalement à couvrir les travaux et les investissements immobiliers.

Le CA de l'Ogec doit réfléchir à la mise en place d'une politique sociale en faveur des familles nombreuses ou ayant des difficultés financières.

Les contributions des familles représentent en général 30 % à 50 % des ressources annuelles de l'établissement.

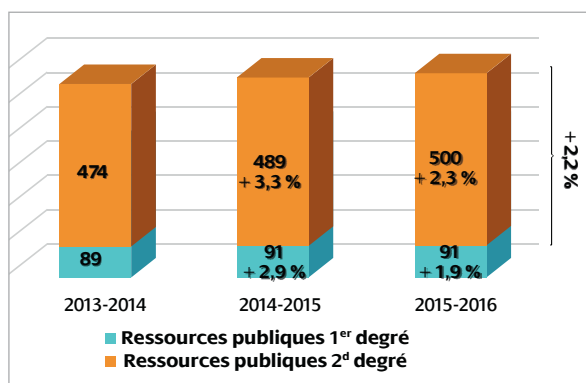
(accessibilité) dans le cadre de la participation au financement de l'immobilier scolaire.

Ressources familles en M€ sur 3 ans



Pendant ce temps, le financement public s'est tassé avec une augmentation inférieure à **2,2 %** par rapport à 2014-2015, résultat d'une contraction des budgets publics et d'une couverture moindre du financement des maternelles.

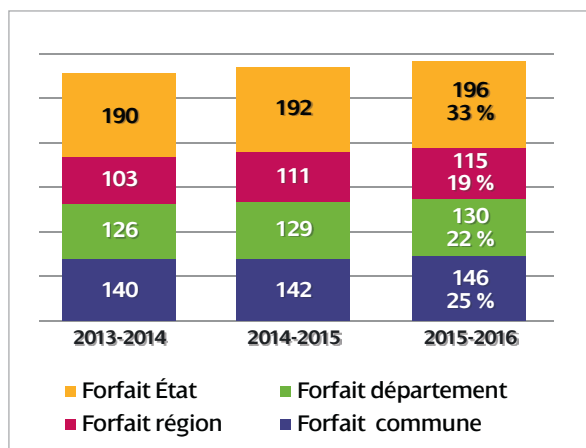
Ressources publiques en M€ sur 3 ans



Les taux applicables fixant le montant de la contribution de l'État aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements du 2^d degré privé sous contrat d'association ont été réévalués de 763,09 € pour les 80 premiers élèves et de 421,89 € pour les suivants en 2014-2015, à 778,40 € et à 430,35 € en 2015-2016, soit une augmentation de 2 %.

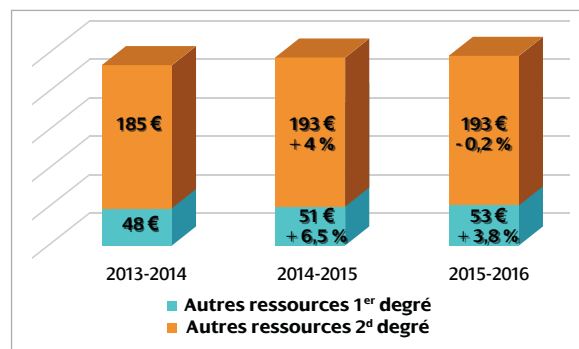
Le détail du financement public réparti entre l'État, les régions, les départements et les communes est le suivant :

Détail – Ressources publiques en M€

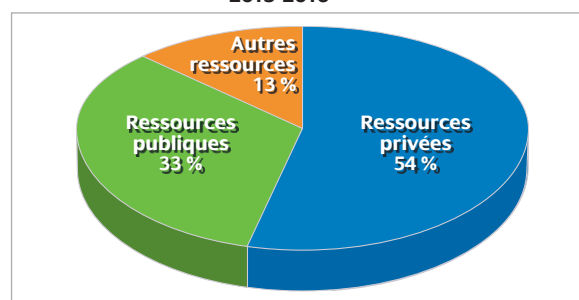


Les autres ressources, comprenant les financements des contrats aidés, les subventions directes de fonctionnement et les autres produits courants (manifestations diverses etc.), sont restées stables avec une augmentation inférieure à 1 %. La répartition des ressources s'explique par le fait qu'une part du financement privé a augmenté de 53 % en 2014-2015 et de 54 % du montant total des ressources.

Autres ressources en M€



2015-2016



Cette augmentation des ressources peine à couvrir l'ensemble des charges qui incombent aux établissements.

■ Accessibilité des établissements :

- charge importante en gestion : dépôt des dossiers AD'AP ;
- le coût est estimé sur les prochaines années dans une fourchette entre 400 M€ et 800 M€ (200 à 400 € par élève).

■ En matière sociale, un environnement en mouvement :

- une gestion administrative de plus en plus exigeante : complémentaire santé, formation professionnelle, durée du travail (temps partiel) ;
- mise en place de la CC SEP¹ et régularisations ;
- déploiement du régime EEP Santé (18,5 € minimum par salarié — proportionnellement plus lourd pour les établissements du 1^{er} degré — soit 12 M€ pour les établissements ou 1 % de la masse salariale) ;
- glissement de 0,1 % par an lié à la mécanique de l'ancienneté.

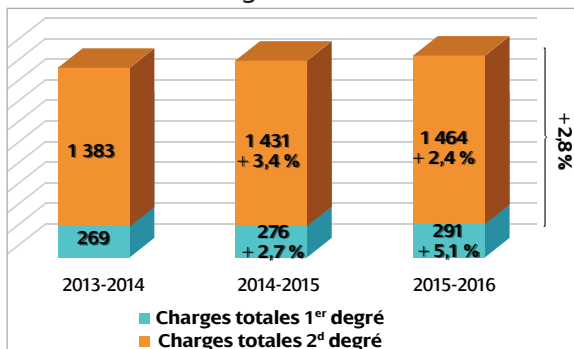
■ Un transfert récurrent des charges administratives aux établissements :

- gestion des agents publics de l'État ou de ses salariés mis à disposition (AVS-AESH, saisie des éléments de paie des enseignants, etc.).

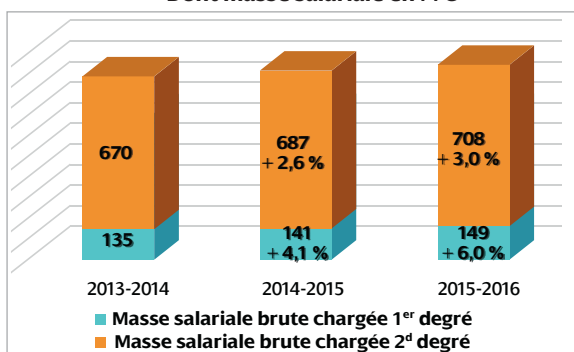
1. Convention collective SEP.

Les charges totales s'élèvent à 1 755 M€ en 2015-2016 (toujours sur le périmètre figé des 1 116 Ogec du 1^{er} degré et 579 Ogec du 2^d degré) en croissance de 2,8 % par rapport à l'année précédente. Dans la masse salariale, les comptes sont retraités quand il y a sous-traitance.

Charges totales en M€

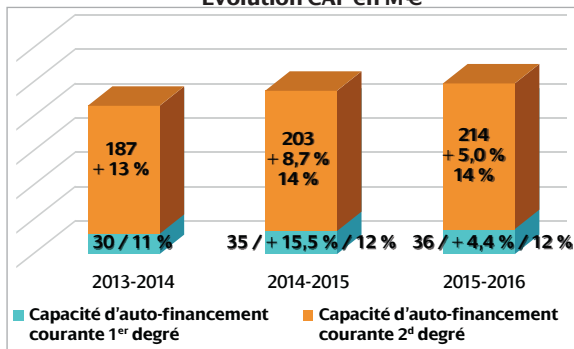


Dont masse salariale en M€

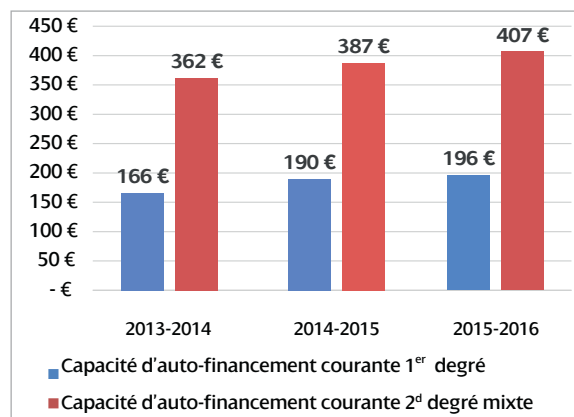


La capacité à mobiliser les ressources famille permet de ne pas dégrader la capacité d'auto-financement (CAF) des Ogec. En conséquence, la CAF s'est stabilisée à 12 % pour le 1^{er} degré et à 14 % pour le 2^d degré mixte.

Évolution CAF en M€



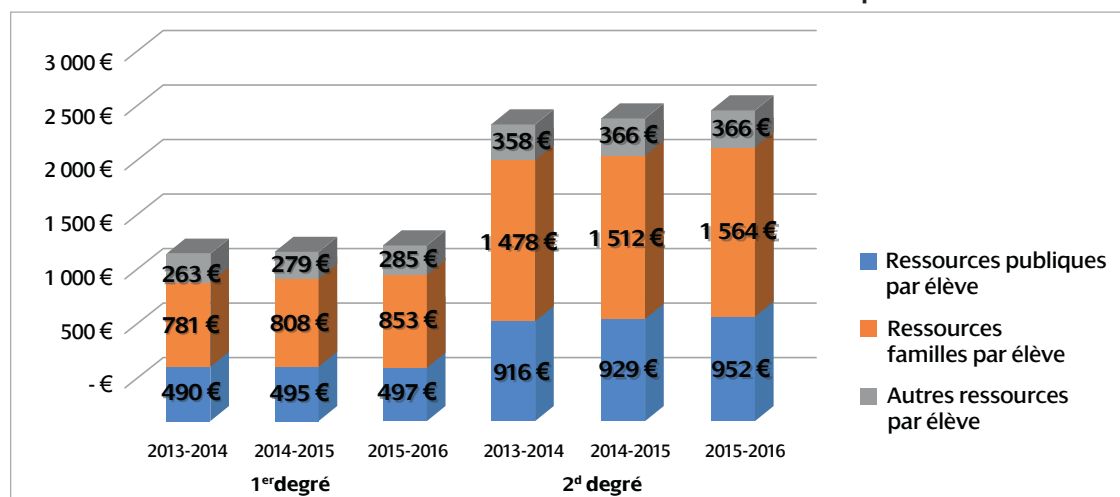
Capacité d'auto-financement en euros par élève



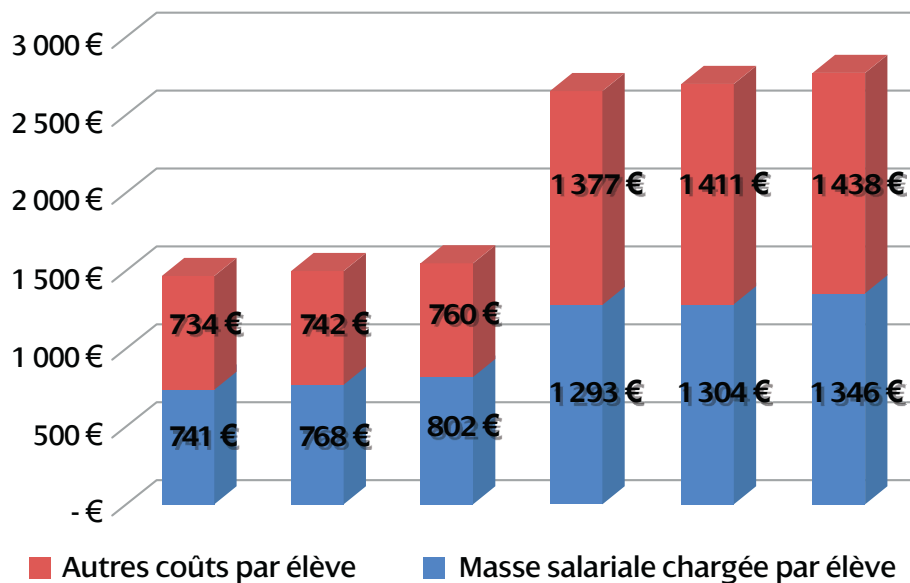
- Rappelons que la **capacité d'auto-financement** désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'organisme ou l'entreprise dans le cadre de son activité qui permettent d'assurer son financement.
- Dans le cadre de son activité, l'organisme de gestion doit financer plusieurs éléments : les investissements qui lui permettent d'assurer et de développer son activité, le remboursement de ses emprunts, le paiement de ses dettes, fiscales et sociales, etc.
- Le **calcul de la capacité d'auto-financement** permet donc de déterminer le flux potentiel de trésorerie à disposition.
- Le calcul général de la capacité d'auto-financement est le suivant :
capacité d'auto-financement (CAF) = produits encaissables – charges décaissables.

Ce niveau de CAF reste inférieur à celui préconisé par la Commission comptabilité-gestion qui est de 15 % (en l'absence de loyer, ce qui est souvent le cas), traduisant ainsi une difficulté à répondre aux besoins d'investissement dans les établissements. Les deux tableaux ci-dessous permettent d'analyser les ressources publiques et privées ainsi que les coûts en euros et par élève.

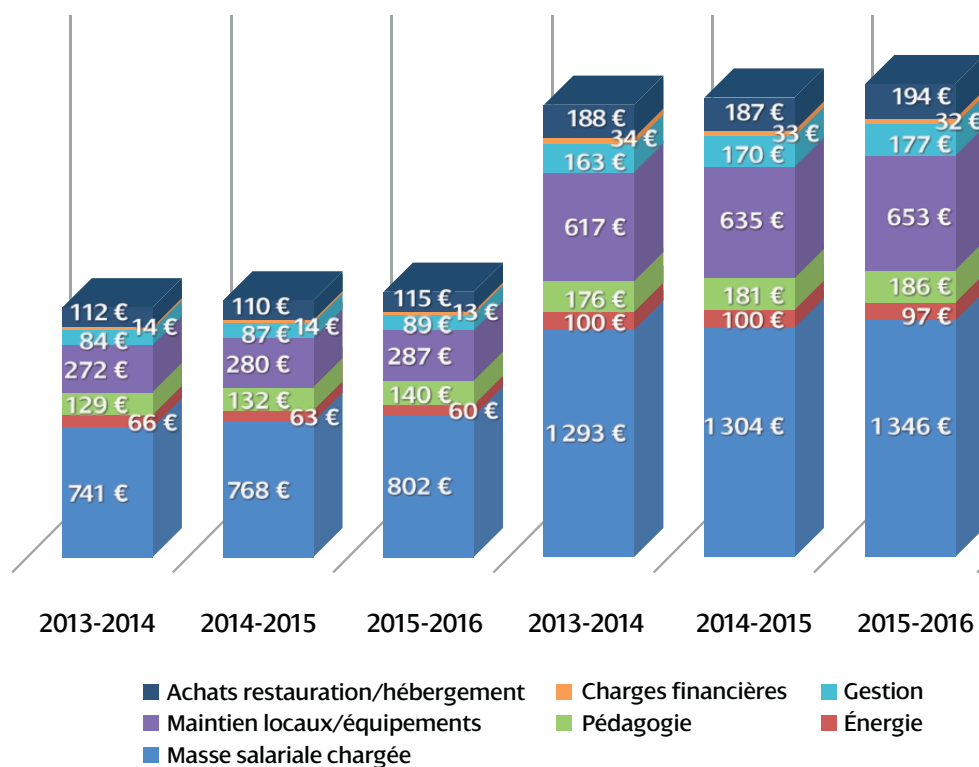
Participation public et privé en euros par élève



Coût par élève



Dépenses de fonctionnement en euros par élève



Les contributions des familles doivent financer l'immobilier et le caractère propre des établissements scolaires privés associés à l'État par contrat. Voir graphiques ci-dessus.

On remarque que les ressources publiques ne représentent que 33 % du financement des Ogec. En conséquence, les contributions des familles, ne peuvent pas suffisamment couvrir l'effort à l'immobilier. Ce déficit de ressources publiques

particulièrement évident dans les écoles, résulte de la problématique des élèves hors commune — non financés par les communes — ainsi que les classes de maternelle qui non seulement ne sont pas systématiquement prises en charge, mais le sont de moins en moins.

■ Analyse complémentaire sur les coûts

La hausse des coûts en 2015-2016 résulte d'une évolution plus défavorable dans le 1^{er} degré



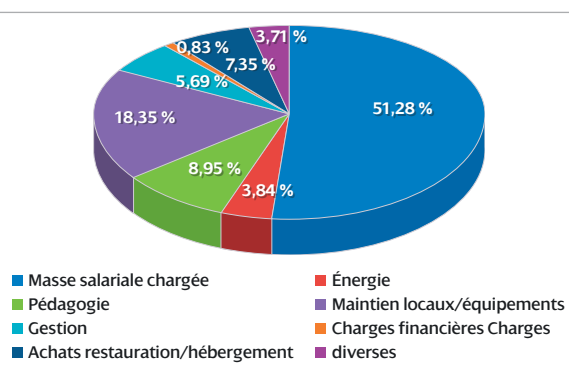
© Monkey Business/Photolia

(+ 5,1 %) comparée à celle observée dans le 2^d degré (+ 2,4 %). Cette évolution est principalement liée à la hausse salariale de 6 % dans le 1^{er} degré contre 3 % dans le 2^d degré.

L'explication de cette hausse a été évoquée plus haut dans le dérapage des charges de l'Ogec. D'autre part, la mise en place de la convention collective unique ainsi que la régularisation et le déploiement du régime de santé affectent plus lourdement les petites structures du 1^{er} degré.

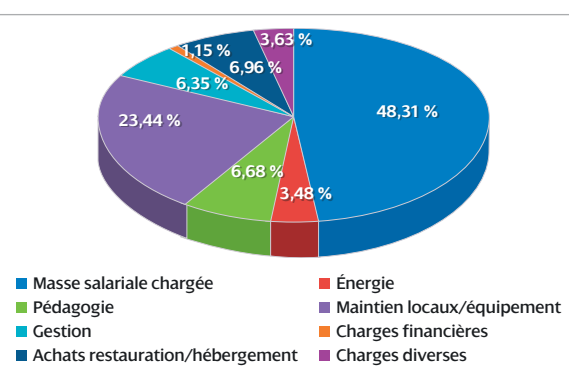
Rappelons que les charges en 2015-2016 se répartissent ainsi pour le 1^{er} degré (en % du budget de fonctionnement) :

2015-2016
1D – Répartition des charges courantes



Et pour le 2^d degré :

2015-2016
2D – Répartition des charges courantes



La masse salariale représente 48 % (2^d degré) et 51 % (1^{er} degré) des coûts, tandis que les dépenses liées au maintien des locaux et des équipements s'élèvent respectivement à 23 % (2^d degré) et 18 % (1^{er} degré). On notera que le ratio moyen des écoles du 1^{er} degré reste inférieur aux préconisations (23 % des produits courants), traduisant souvent la frilosité des établissements à engager le bon niveau de travaux.

Les coûts énergétiques représentent 4 % des coûts des écoles du 1^{er} degré et 3 % des coûts du 2^d degré. **Les achats de restauration scolaire** s'établissent à 7 % des coûts, en ligne avec les recommandations de 7 % établies en pourcentage de produits courants.

Les tarifs de restauration relevés sur l'échantillon sont relativement stables mais cette évolution n'exclut pas de remettre en concurrence les contrats de restauration scolaire en lançant un appel d'offre qui, la plupart du temps, permet à l'établissement de négocier un prix par repas plus avantageux.

Il est important de réaliser que la restauration fait peser un poids plus important renchérissant le coût de la scolarité pour les parents et reste un paramètre sur lequel il est possible d'agir. **Un espace de ressources**¹ en libre accès sur le site de la Fnogec a été créé pour aider les Ogec à renégocier leur contrat de restauration.

Recette	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Prix par repas 1 ^{er} degré	4,58	4,80	4,66
Prix par repas 2 ^d degré	5,67	5,95	5,79

Ces prix couvrent le coût des repas représentant entre 27 et 30 % de coût alimentaire et deux tiers de frais fixes. Au-delà du coût des denrées et des ressources humaines, il convient de ne pas

1. www.fnogec.org/comptabilite-gestion/restauration-scolaire

négliger les dépenses d'entretien, maintenance et consommables, ainsi que les coûts liés aux investissements pour accueillir les élèves.

■ Structure financière

Le fonds de roulement est un indicateur de bilan concernant la solidité de la structure financière d'un Ogec. Le nombre de jours indique la réserve de trésorerie à fin août, somme de la trésorerie disponible et des créances minorées des dettes à court terme. Cette réserve va permettre de faire face aux dépenses à court terme en attendant le versement des forfaits d'externat. Les fourchettes recommandées sont de 30 à 35 % des charges, soit 90 à 120 jours afin d'éviter de solliciter des crédits à court terme sur les premiers mois de l'année. Les courbes ci-dessous traduisent une évolution positive du fonds de roulement dans les écoles et le 2^d degré du périmètre Indices concerné. En 2015-2016, le fonds de roulement s'établit à 208 jours pour les écoles et 163 jours pour le 2^d degré. Voir graphique ci-dessous.

L'amélioration du fonds de roulement représente un enjeu prioritaire : celui de répondre aux obligations réglementaires liées à l'utilisation des locaux scolaires par le financement des futurs investissements immobiliers dans les établissements. Il est considéré qu'un Ogec présentant une situation financière saine peut s'endetter sur une base de 5 à 7 fois sa CAF sur une durée de 15 à 20 ans. S'endetter peut répondre à un besoin réel d'investissement qui servira aussi bien les générations actuelles que futures.

Il est également important de suivre le ratio de non recouvrement des créances à 3 % dans les écoles de ce périmètre et à 4 % dans le 2^d degré. C'est un niveau qu'il serait prudent de ne pas dépasser en mettant en place un suivi précis de la facturation des contributions familiales.

■ Conclusion

Rappelons que cet observatoire porte sur un nombre stabilisé d'Ogec qui abondent à Indices et exclut donc du périmètre certains Ogec fragiles qui n'ont pas les compétences en interne ou qui ne sont pas accompagnés pour renseigner Indices.

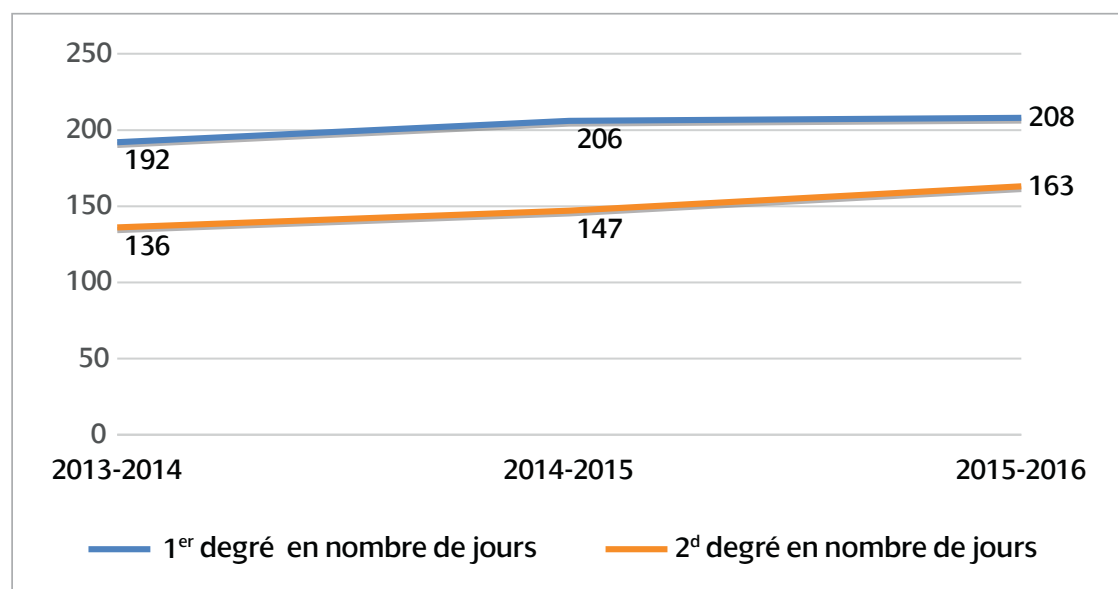
La situation générale est une CAF — capacité d'auto-financement — stable à 14 % par rapport à 2014-2015 et encore en dessous des recommandations de la Commission comptabilité-gestion alors que les ressources issues des familles ne cessent d'augmenter pour faire face aux dépenses et à

l'insuffisance des ressources publiques, avec le risque de devenir élitiste en privilégiant une sélection par l'argent : beaucoup de familles ne pourront plus payer et seuls subsisteront les grands établissements reconnus.

Le corollaire de l'insuffisance du financement public est le retard de l'effort à l'immobilier par rapport aux investissements nécessaires à la pérennité de l'Enseignement catholique, mettant encore plus de pression sur les établissements.

*Fabienne Riom,
chargée de mission Contrôle de gestion
pôle Économie-gestion de la Fnogec*

Fonds de roulement en nombre de jours



Recrudescence des tentatives de fraude : soyez vigilants !

Nous attirons votre attention sur les risques de fraudes auxquels vos organisations peuvent être exposées. Le plus souvent, les escrocs agissent à distance (téléphone, email ou fax) et usurpent l'identité d'une personne légitime (dirigeant, responsable interne, fournisseur, prestataire, banquier, homme politique, avocat, etc.).



■ Voici quelques exemples pour lesquels les fraudeurs peuvent vous contacter :

- ordonner un virement bancaire en se faisant passer pour le dirigeant ;
- faire modifier des coordonnées bancaires en prétextant être un fournisseur ;
- prendre le contrôle des postes de travail en envoyant un fichier corrompu ;
- soutirer des informations confidentielles.

Près de 20 % des entreprises françaises ont été victimes d'une tentative de fraude, par ingénierie sociale, au cours des deux dernières années¹.

■ Pour limiter fortement ce risque, nous vous invitons à suivre les recommandations suivantes :

1. mettre en place des procédures internes formalisées ;
2. sensibiliser vos collaborateurs (en particuliers les services comptables et financiers) :
 - a. à la vérification de l'identité et de la légitimité de toute personne demandant une information ou initiant une opération sensible ;

b. à la capacité des fraudeurs d'usurper des identités par email ou par téléphone ;

c. à la transparence, en leur conseillant d'informer les hiérarchies en cas de suspicion ;

3. rester attentif au comportement de vos collaborateurs, un fraudeur peut amener un salarié à avoir une attitude inhabituelle, notamment à s'isoler ;

4. utiliser des outils sécurisés et respecter les consignes de sécurité.

Pour en savoir plus sur les différentes techniques de fraude et savoir comment les déceler et les prévenir : rendez-vous en bas de page de votre site entreprises.societegenerale.fr, rubrique *Accès client > Espace fraude et sécurité*.

Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à vos questions et étudier les options de sécurité répondant le mieux à vos besoins.

Brieuc du Bot,
Société Générale — Direction des Associations,
relations partenariales avec l'Enseignement privé

1. Selon l'étude "PwC Global Economic Crime Survey 2016".

Revalorisation des valeurs locatives cadastrales

En 2013, l'administration fiscale a demandé aux Ogec ou aux associations propriétaires des établissements de l'Enseignement catholique de mettre à jour la déclaration cadastrale de leurs bâtiments. Nous avons donné à l'époque des indications pour remplir ces déclarations.

Cette mise à jour des locaux professionnels, dont relèvent nos bâtiments scolaires, sert à l'administration fiscale pour réévaluer les valeurs locatives cadastrales qui n'ont pas été mises à jour depuis 1970. Ces nouvelles valeurs vont servir de base au prochain appel de taxe foncière qui interviendra à partir de septembre 2017. L'information de « l'évolution moyenne du montant de la taxe foncière » sur chacun des départements de France et d'outre-mer a été transmise à votre Udogec. Selon les territoires, la taxe foncière qui s'ensuivra baissera, ne changera pas ou pourra évoluer substantiellement. Vous recevrez

prochainement l'appel de la taxe foncière pour votre établissement scolaire et pourrez alors constater si celle-ci a évolué à la baisse ou à la hausse, ou alors si elle se maintient.

L'impact de ces évolutions sera lissé sur dix ans. Toutefois, ce dossier risque d'ajouter des charges importantes à certains Ogec à terme. Nous avons rencontré les services de Bercy pour les alerter, mais nos remarques n'ont malheureusement pas été prises en compte à ce jour : nous restons particulièrement attentifs à leur retour.

Anne Barré,
juriste du pôle Économie-gestion de la Fnogec

Comment optimiser la gestion de vos équipements numériques ? Optez pour la location !

Nous sommes de plus en plus connectés et le numérique nous invite à changer notre relation au monde en réinventant notre quotidien, en nous offrant de nouveaux usages. Le numérique est partout, dans nos vies privées, nos entreprises et également dans nos écoles.

Face à cette révolution, l'enjeu pour les établissements devient le pilotage et la maîtrise de l'ensemble de ces équipements informatiques et mobiles, tant d'un point de vue technologique que financier :

- comment accéder aux ressources pédagogiques à tout moment et partout dans l'école ?

- comment s'assurer de fournir aux élèves et aux professeurs la technologie adaptée à un coût maîtrisé ?

- quels outils et procédures mettre en place pour gérer l'approvisionnement et le suivi de ces nouveaux équipements ?

- comment garantir une disponibilité maximale de ces équipements devenus essentiels ?

- comment piloter le renouvellement de ces équipements à obsolescence rapide tout en



© BNP Paribas

respectant les normes environnementales liées au recyclage ?

La location apparaît aujourd'hui comme une solution appropriée pour répondre à ces enjeux multiples. Au-delà du financement du matériel acheté, les solutions de location proposent de nombreux services qui permettent de :

1. BNP Paribas Rental Solutions est la marque du groupe BNP Paribas spécialisée dans les solutions de locations avec services et de gestion d'actifs technologiques pour les entreprises www.rentalsolutions.bnpparibas.com

- rester libre du choix de votre fournisseur au moment de l'achat du matériel et à chaque renouvellement,
- tirer parti du meilleur de la technologie en donnant vie à vos projets numériques,
- disposer d'une solution sur mesure intégrant toutes vos attentes en matière de gestion des tablettes,
- réduire vos coûts grâce à la re-commercialisation des équipements en fin de vie,
- limiter les temps d'indisponibilité des équipements en cas de panne ou de sinistre,
- maîtriser et gérer votre parc en mettant en place des règles de gouvernance,
- ventiler les coûts par établissement (école, collège, lycée) voire les suivre par élève,

- remplacer vos appareils par ceux de votre choix, en toute liberté et en toute indépendance,
- bénéficier d'un traitement logistique et d'un recyclage sécurisé lors du retrait des équipements.

Au travers d'une solution locative, vous êtes accompagnés tout au long du cycle de vie de l'actif, depuis le choix de l'équipement jusqu'à sa restitution. Vous bénéficiez alors d'une expertise et d'un accompagnement personnalisé garantissant la réussite de vos projets de déploiement d'école numérique.

*Natacha Desgranges,
responsable de marché Hardware BNP Paribas Rental Solutions¹,
natacha.desgranges@bnpparibas.com*

.....

VIE DU RÉSEAU

Le carnet de l'Ab : nominations

Nadine Dubois prend les rênes du secrétariat général de l'Udogec du Maine et Loire

Actuellement responsable du pôle « Aide à la gestion sociale » au sein de l'Udogec du Maine et Loire, Nadine Dubois a été promue secrétaire générale en remplacement de Laurent

Baudrez. Elle prendra ses fonctions à partir du 1^{er} septembre. Toute l'équipe de la Fnogec se joint à l'Udogec du Maine et Loire pour la féliciter et lui souhaiter pleine réussite dans ses nouvelles missions.

Jean-Marie Huguenot devient le nouveau président de l'Unidogec de l'Aube et Haute Marne

Jean-Marie Huguenot retrace pour nous son parcours et nous raconte comment il a rejoint le réseau des Ogec.

Aujourd'hui, à 67 ans, marié, père de 3 enfants et grand-père de 8 petits enfants, j'habite à quelques kilomètres de Troyes dans le village de Mesnil-Saint-Loup où ont vécu mes parents et beaux-parents. J'ai suivi l'école primaire de mon village jusqu'à 14 ans et y ai obtenu le certificat d'études primaires. Mesnil-Saint-Loup, qui comptait 300 habitants à l'époque, n'avait qu'une école catholique : il n'y a en effet plus d'école publique depuis un siècle. Un collège catholique y fut construit, entièrement financé par le curé de la paroisse dans les années soixante. Après une année en lycée professionnel, j'ai suivi des études secondaires chez les Pères salésiens en Côtes d'Armor puis poursuivi des études supérieures de philosophie à l'université de Reims. Employé de bureau pendant un peu plus d'un an dans une entreprise de commerce de matériaux du bâtiment, j'ai choisi de devenir enseignant, ce que j'ai toujours voulu être. Un poste au collège de Mesnil-Saint-Loup m'a été proposé à la condition que j'accepte en même temps la direction de l'établissement. Je me suis donc retrouvé nouvel enseignant et nouveau directeur : une expérience

riche d'apprentissage, mais également difficile pour un « novice » de 24 ans.

Six ans plus tard, le directeur diocésain de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor) m'a confié la direction du collège Saint-Joseph à Plouguenast où j'aime retourner le plus souvent possible, tant par amour de la Bretagne que par l'accueil qui nous a été réservé et les relations que nous avons pu y construire. Plus tard, je me suis géographiquement rapproché de la Champagne en passant par la Normandie où le collège Trégaro de Gacé (Orne) m'a reçu. J'ai rejoint le collège Immaculée-Conception à Vitry-le-François (Marne) pour être ensuite appelé à diriger le collège Saint-Joseph à Romilly-sur-Seine (Aube) sous la tutelle des frères des écoles chrétiennes qui m'a fait découvrir le réseau lassallien de l'intérieur : une expérience là encore riche de bien des rencontres.

En 2012, j'ai pris ma retraite que j'occupe en faisant de l'accompagnement scolaire pour le Secours catholique dans un lycée professionnel non confessionnel. À la demande du directeur diocésain, j'ai rejoint le conseil d'administration de l'Unidogec de l'Aube et Haute Marne : c'est ainsi qu'en avril dernier, je m'en suis retrouvé élu président.

*Jean-Marie Huguenot,
président de l'Unidogec de l'Aube et Haute Marne*

Témoignage

Le lycée professionnel Marc-Seguin envoie ses élèves à l'étranger

Comme tous les ans depuis 2013, huit élèves de première Bac Pro Commerce et de première Bac Pro Vente du lycée professionnel Marc-Seguin d'Annonay (07) sont partis en stage en entreprise à l'étranger. Ces élèves volontaires de la classe européenne ont pris l'avion et le train dimanche 11 juin 2017 pour participer à cette aventure.



© LP Marc-Seguin

L'international étant au cœur du projet du lycée, il était donc logique de se lancer dans une telle aventure. Placer pendant un mois des élèves non bilingues dans des entreprises étrangères n'est pas chose aisée. Pour corser le tout, un accompagnant les suit pendant trois jours puis, après avoir vérifié que tout est conforme, les laisse seuls sur place. Là, ils sont obligés de parler anglais, aussi bien dans leurs familles d'accueil que sur leurs lieux de travail ou dans leur vie de tous les jours. Cette année, trois d'entre eux sont partis pour Londres et cinq autres se sont envolés pour l'île de Malte. Le dépaysement est important. Se familiariser avec les modes de transports locaux et l'accueil dans les familles sont des expériences que ces élèves vont pouvoir vivre. Cette immersion au sein de ces pays est pour eux l'occasion de découvrir un mode et un rythme de vie bien différents de ceux de la ville d'Annonay.



© LP Marc-Seguin

Sur place, ils vivent comme les locaux. Ces jeunes travaillent dans des entreprises sélectionnées par les partenaires locaux du lycée : Marc & Spencer pour les uns, Charity Shop pour d'autres, etc. : des magasins divers et variés où pendant un mois ils renseignent, font essayer, rangent... bref, travaillent et apprennent.

Les stages à l'étranger sont non seulement l'occasion pour les élèves de la classe européenne de parfaire leur niveau d'anglais, mais aussi d'être les jeunes ambassadeurs de notre pays à l'étranger. Un tel projet repose sur le volontariat et, depuis quatre ans, c'est entre quatre et huit élèves qui partent chaque année. Le coût étant important, les parents bénéficient d'une bourse de la région Auvergne – Rhône – Alpes et d'une aide du lycée pour que l'argent ne soit pas un obstacle. À deux reprises, une bourse européenne a également aidé à prendre en charge les déplacements, mais ce n'est malheureusement pas systématique.

Si au départ les élèves ne sont pas très sûrs d'eux, ils reviennent toujours transformés. Certains sont même repartis tenter leur chance en Angleterre après leur Bac. Objectif atteint ! Ouvrons les fenêtres et allons découvrir le monde. Montrons que les Bacs Pro sont voies de réussites.

*Jean-Louis Baudier, administrateur de la Fnogec et chef d'établissement
Internship in London and Malta¹,
lycée professionnel privé Marc-Seguin*

1. <http://www.lyceemarcseguin.fr/2-uncategorised/542-internships-in-london-and-malta>

SERVICE CIVIQUE

La campagne de Service civique 2017-2018 est en marche !

L'intérêt d'accueillir un volontaire en Service civique n'est plus à prouver ! Pour preuve, 815 projets de missions ont été déposés, contre 710 en mai 2016. 420 missions ont ainsi été sélectionnées, ce qui devrait permettre d'accueillir environ 300 volontaires entre septembre et décembre 2017.



Afin de mieux comprendre le dispositif, retrouvez ci-dessous le synopsis de cette nouvelle campagne :

■ Sur quels critères la sélection des missions s'est-elle opérée ?

■ L'ensemble des partenaires du dispositif du Service civique au sein de l'Enseignement catholique, composé du Sgec, du Cneap, de l'Ugsl, de la Fnogec et de Renasup, examine en commissions les projets avec la plus grande attention et les valide unanimement.

■ Seules les missions conformes aux axes de mission de notre agrément et à l'esprit du Service civique tel que le gouvernement en définit les objectifs sont retenues.

Les axes de missions de notre agrément sont :

- éducation pour tous ;
- culture et loisirs ;
- environnement ;
- sport ;
- santé ;
- mémoire et citoyenneté ;
- solidarité ;
- développement international.

L'objectif de l'engagement en Service civique pour le gouvernement est à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à

leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. L'accueil d'un volontaire en Service civique doit donc être pensé avant tout comme la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général, porté par une structure d'accueil (un établissement scolaire) et un projet personnel d'engagement d'un jeune. Ainsi, une mission de Service civique doit à la fois être utile au volontaire, à l'organisme qui l'accueille et à la société en général. C'est un projet gagnant-gagnant-gagnant.

En résumé, les missions doivent explicitement présenter les caractéristiques suivantes ou répondre aux critères suivants :

- réaliser une mission d'intérêt général au sens sociétal ;
 - faire vivre aux volontaires une expérience de citoyenneté et d'ouverture sur le monde, une expérience de mixité sociale ;
 - mettre en place des missions accessibles à tous quel que soit le profil ou le parcours des volontaires (ne pas définir de mission trop ambitieuse) ;
 - mettre en place des actions et des projets socialement innovants qui ne revêtent pas un caractère indispensable au fonctionnement de la structure d'accueil et qui ne se substituent pas à des fonctions de salariés, de bénévoles et de stagiaires ;
 - laisser de la place à l'initiative du volontaire tout en respectant les règles de vie.
- La qualité rédactionnelle est également un critère de sélection, car c'est à la lecture des seules

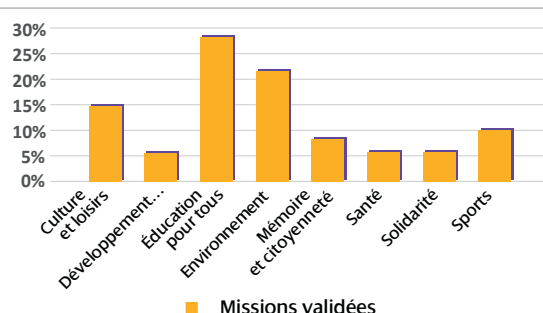
informations portées sur le formulaire de projet de mission que la compréhension de la mission et de son objectif sont possibles.

■ La commission de validation a également essayé de privilégier les axes de missions moins représentés dans les campagnes précédentes afin de diversifier et d'élargir les champs d'actions en termes d'engagement et d'accompagnement solidaire. Ainsi, d'excellentes missions sur les axes « Environnement », « Mémoire et Citoyenneté », « Santé » et « Solidarité » ont été retenues, ainsi que sur le nouvel axe « Développement international ».

■ Enfin, une attention particulière a été portée aux établissements qui souhaitent accueillir un volontaire pour la première fois, afin qu'ils découvrent le dispositif et les avantages qui en découlent.

■ 420 missions ont ainsi été sélectionnées sur les axes suivants :

Axes de mission 2017-2018



■ Quelles sont les durées des missions ?

- 85 missions de 9 mois débutent en sept. 2017.
- 135 missions de 8 mois débuteront en oct. 2017.
- 80 missions de 7 mois débuteront en nov. 2017.

■ Dans quelles régions du territoire se dérouleront les missions ?

38 établissements du département du Nord et du Maine et Loire ont déposé au moins un projet. Vient ensuite le département de la Loire-Atlantique avec 32 établissements. Mais l'ensemble du territoire, y compris l'outre-mer, s'est fortement mobilisé pour bénéficier du dispositif dès la rentrée.

■ Qui est en charge des démarches administratives ?

La Fnogec a commencé à élaborer, dès le 21 août 2017, les documents contractuels qui sont d'abord expédiés aux établissements scolaires pour signature et ensuite envoyés à l'Agence de services de paiement pour validation.

■ Comment se préparer pratiquement à accueillir un volontaire ?

Sur le site de la Fnogec sont disponibles :

- le guide du tuteur¹ émis par l'agence du service civique ;
- le guide des Questions-Réponses² émis par la Fnogec.

■ Comment se déroulent les formations obligatoires pour les volontaires ?

Les formations à suivre par les volontaires sont :

- « Prévention et secours civiques de niveau 1 » — PSC1 — pour les volontaires ne possédant pas déjà le diplôme ;
- La formation civique et citoyenne dont l'objectif est de sensibiliser les volontaires à la citoyenneté. Cette formation n'est pas l'équivalent de la journée défense et citoyenneté (JDC).

La Fnogec organise ces formations et prend en charge l'ensemble des frais. Aucune formation ne doit se dérouler localement, ces journées représentant de grands moments de rencontres et d'échanges entre jeunes venant de tous horizons.

Dates et lieux des sessions de formation :

Lieu	PSC1	Formation civique
Paris	16 janvier 2018	17 janvier 2018
Lyon	30 janvier 2018	31 janvier 2018
Paris	13 février 2018	14 février 2018

Les volontaires seront convoqués à l'une de ces trois sessions par la Fnogec, mais il est recommandé de bloquer d'ores et déjà ces dates dans vos agendas !

■ Et la formation des tuteurs ?

Les tuteurs doivent également être formés pour accompagner les volontaires. Les nouveaux tuteurs seront dans l'obligation de suivre une journée de formation sur l'une des trois dates ci-dessus (17 et 31 janvier – 14 février). Il est recommandé de bloquer d'ores et déjà ces dates dans vos agendas ! Les convocations seront envoyées par la Fnogec. Le coût de ces journées, y compris les frais de déplacement, seront pris en charge par la Fnogec.

■ Pour en savoir plus sur le dispositif

Le site de la Fnogec contient toutes les informations utiles : il est mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de la campagne : www.fnogec.org/service-civique

■ Qui accompagne les établissements tout au long de la campagne ?



La Fnogec dédie une personne à plein temps pour la gestion du dispositif. **Armelle Baril**, coordinatrice du Service civique est à votre écoute et répond aux interrogations tout au long de la campagne.



Et pour faire face au rush de la rentrée ainsi qu'à l'organisation des formations, **Leslie Ben Guigui** vient lui prêter main forte.

Pour les contacter : service-civique@fnogec.org

Armelle Baril,
coordinatrice Service civique de la Fnogec

1. www.fnogec.org/service-civique/tutorat/guide-des-tuteurs
2. www.fnogec.org/service-civique/question-reponse

TABLEAU DE BORD

■ CHIFFRES UTILES

SMIC horaire brut au 1^{er} janvier 2017 : 9,76 €

SMIC mensuel brut pour 151,67h : 1 480,27 €
au 1^{er} janvier 2017

Salaire minimum de branche mensuel
brut au 1^{er} septembre 2017 pour
151,67h = 1 521,60 €

Salaire minimum de branche horaire brut au
1^{er} septembre 2017 : 10,03 €

Plafond mensuel de la Sécurité sociale
au 1^{er} janvier 2017 : 3 269 €

Valeur du point de la fonction publique
au 1^{er} février 2017 : 56,2323 €

Valeur du point de la CC SEP
au 1^{er} septembre 2017 : 17,39 €

Valeur du point CC CFA-CFC
au 1^{er} septembre 2017 : 74,83 €

■ Codes IDCC (Intitulé de la convention collective/statut)

0390 professeurs de l'enseignement
secondaire libre

1334 psychologues de l'enseignement privé

1446 enseignants HC du technique et chefs
de travaux

1545 enseignants primaire catholique

2152 CFA CFC

2408 CC SEP 2015

9999 (sans CC) statuts des chefs
d'établissements

■ AGENDA 2017

8 septembre : Bureau Fnogec

29 septembre : CA Fnogec

30 septembre : Journée des Présidents
(à Lyon)

9 & 10 octobre : Journées des Permanents

*Si vous souhaitez
partager avec nos
lecteurs une prière, un
texte ou une méditation,
n'hésitez pas à nous
envoyer vos propositions
par mail pour que nous
les intégrions dans
les prochains numéros
de l'Arc boutant.*

Pour nous écrire :
m-demontalivet@fnogec.org

Prière de rentrée

Merci, Seigneur,

Pour les semaines d'été,
Pour les découvertes et les rencontres,
Pour la beauté contemplée,
Pour le silence et l'amitié,
Pour l'amour renouvelé et le repos !

Merci pour ce trésor :

Je le garde dans mon corps
Et dans mon cœur.

Maintenant,

C'est la rentrée dans le temps ordinaire.

Mais je ne retournerai pas

À mes pratiques du passé,

Je ne rentrerai pas

Dans mes habitudes.

Je vais entrer en lutte,

Je vais entrer en amour,

Je vais entrer en douceur,

Je vais entrer en miséricorde et en sourire,

Je vais entrer en clarté,

Je vais entrer en courage,

Je vais entrer en Évangile encore une fois !

C'est ma rentrée :

Viens avec moi, Seigneur.

Charles Singer,
Revue Prier, sept. 2009, p. 16

L'arc boutant

Fondé en 1952 – Directeur de la publication : Michel Quesnot – Chargée de la publication :
Marine de Montalivet – Secrétariat de rédaction et mise en page : Cécile Martin

BSE Île-de-France-Centre – Imprimerie : Jouve – N° CP : 1119 G 85707 – Abonnement :

23,50 euros les dix numéros – FNOGEC/ARC BOUTANT – 277, rue Saint-Jacques – 75240 Paris Cedex 05

Tél. 01 53 73 74 40 – E-mail : contact@fnogec.org – Site Internet : www.fnogec.org

Abonnement à l'Arc boutant

**La Fnogec prend le virage de la transition numérique :
fini le papier et l'envoi d'un chèque par voie postale, place au clic !**

Votre abonnement s'effectuera dorénavant en ligne. Merci de vous connecter
au formulaire d'abonnement et de bien vouloir remplir les champs requis.
Le règlement de votre abonnement annuel s'effectuera directement en ligne :
<https://form.jotformeu.com/71284553571358>

Rappels :

- l'abonnement est annuel et comprend
10 numéros mensuels (de septembre à juin)
- l'abonnement comprend une version papier
et une version numérique
- tarif pour l'année scolaire 2017-2018 : 23,50 € TTC
- TVA : 2,10 %